

<https://www.placegrenet.fr/2022/12/10/expulsions-detranagers-en-situation-irreguliere-le-collectif-migrants-en-isere-juge-la-circulaire-de-gerald-darmanin-liberticide/586843>
10/12/2022 par Joël Kermabon

FOCUS – Le collectif Migrants en Isère a dénoncé, ce 9 décembre 2022, la circulaire de Gérald Darmanin, ministre de l’Intérieur, enjoignant aux préfets de délivrer davantage d’obligations de quitter le territoire français (OQTF) aux étrangers en situation irrégulière. Le collectif juge la directive « *liberticide* » et s’insurge contre la notion de « *police du séjour* ».

Le collectif Migrants en Isère, qui réunit 21 associations de soutien aux personnes immigrées, est sur le pont. Dans son viseur ? La circulaire jugée « *liberticide* » du ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin, donnant pour instruction aux préfets de délivrer davantage d’obligations de quitter le territoire français (OQTF) aux étrangers en situation irrégulière.

« *Nous faisons face à une nouvelle disposition d’une gravité sans précédent parce qu’il y a là une assimilation des étrangers à des délinquants, ce qu’ils ne sont pas dans une grande majorité* », a déclaré en liminaire Monique Vuailat, secrétaire de l’association Apardap1 membre du collectif, ce vendredi 9 décembre devant la presse.

Pour cette dernière, cette directive ne fait que préfigurer le projet de loi sur l’immigration présenté devant l’Assemblée nationale le 6 décembre « *dont nous subodorons qu’il n’est pas anodin* », le gouvernement espérant rallier la droite à ses arguments. Cela étant, « *ce ne sera jamais que la 23e loi en 22 ans* », a souligné non sans ironie la militante.

Une méthode jusque-là réservée aux étrangers délinquants

À la suite de précédentes instructions aux préfets les invitant à plus de sévérité envers les étrangers frappés d’une OQTF à cause d’actes de délinquance, « *depuis deux ans, vis-à-vis de ce public-là, l’augmentation est très nette* », a souligné Bernard Pouyet de l’Apardap.

« *C’est aussi, en filigrane, une réponse à la question de savoir pourquoi la France n’expulse pas* », a-t-il précisé, bien qu’elle soit le premier pays d’Europe en nombre d’OQTF délivrées. « *En conséquence, nous expulsions mal* », a déduit le militant. La principale raison en est « *que les pays d’origine des ressortissants ne leur donnent pas les laisser-passer consulaires pour qu’ils rentrent* », a expliqué le militant.

Ce qui choque tout particulièrement le collectif, c’est la formulation employée dans la circulaire demandant aux préfets « *d’appliquer à l’ensemble des étrangers sous OQTF la méthode employée pour le suivi des étrangers délinquants* ». Une démarche inquiétante pour Bernard Pouyet (suit un extrait audio d’1.26 mn non reproductible).

Ainsi, à côté du cas particulier des migrants poursuivis pour crimes et délits, les demandeurs de titres de séjour, le plus souvent déboutés du droit d’asile, se retrouvent-ils dans des procédures « *aléatoires et kafkaïennes* » de régularisation. Des situations certes irrégulières au regard du droit mais « *qui n’en font pas des délinquants pour autant* », estime le collectif.

Lequel juge, dans un communiqué, que les dispositions de la circulaire introduisent la notion d’une « *police du séjour aux relents racistes et discriminatoire* », là où les migrants pouvaient espérer « *une politique de l’hospitalité* ». En effet, « *elles précariseront encore plus les migrants en les plaçant sous la menace d’OQTF qui les placeront en rétention administrative ou en assignation à résidence* », déplore le collectif.

Le collectif Migrants en Isère dénonce une « police du séjour »

Autre effet de cette directive pointé par le collectif : la remise en cause du droit à l'hébergement inconditionnel. *« On aggrave ainsi la vie des migrants car cette “police du séjour” peut se permettre d'aller dans leurs logements ou les hébergements financés par l'État et les poursuivre sans aucune garantie. C'est scandaleux ! »*, s'est insurgée Monique Vuailat.

« Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils ont pris des risques pour venir en France, en espérant pouvoir se former, si besoin, et puis travailler. Ce n'est pas comme ça qu'on peut accueillir dans l'hospitalité », a-t-elle expliqué.

Le collectif a d'ailleurs écrit un petit livret contenant tous les droits qu'il voudrait voir appliqués à l'endroit des migrants dans les domaines de la santé, de l'hébergement ou du travail. Ce dans un contexte *« de plus en plus hostile, avec des gens qui nous renvoient à la figure qu'il y a trop d'étrangers, qu'ils prennent le travail des Français*, a exposé Monique Vuailat. *Ce qui se traduit politiquement avec la montée de l'extrême droite en France mais aussi dans quasiment toute l'Europe »*, a regretté l'infatigable militante.

Prendre modèle sur celui de l'accueil des réfugiés ukrainiens

Martine Faure Saint-Aman de l'association de protection des personnes opprimées et exploitées la Cimade a, pour sa part, donné quelques exemples de parcours administratifs compliqués de migrants. Puis la militante associative Françoise Bouchaud a fait part de situations dramatiques concernant des familles de migrants avec enfants, en demande d'asile et dépourvues d'hébergement.

« Nous demandons que le Département de l'Isère héberge de toute urgence ces femmes et ces enfants en grave danger, considérant les conditions météorologiques hivernales, a-t-elle revendiqué. *Les textes de lois sont très précis. Quand il y a des femmes enceintes ou isolées avec enfants, cela relève de ses compétences. »* Actuellement, sur l'agglomération grenobloise, près de 200 enfants scolarisés vivent dans la rue, estime le Réseau éducation sans frontières (RESF). *« Ça donne une idée de l'importance du problème »*, a complété Monique Vuailat.

Cependant, pour le collectif, des solutions existent d'ores et déjà pour mieux accueillir les migrants. *« On a su trouver des réponses, de manière qualitative et quantitative, pour les réfugiés ukrainiens*, a rappelé Françoise Bouchaud. *Ce qui nous étonne beaucoup c'est que, par rapport à d'autres types d'étrangers, on ne se mobilise pas. Au contraire, on leur rend la vie impossible. »*

Concrètement, *« les Ukrainiens ont trouvé un guichet unique en préfecture, des traducteurs, la possibilité de rester en France six mois renouvelables, le droit de travailler, celui d'une indemnité et l'hébergement pour tout le monde*, a rapporté Monique Vuailat. *C'est ce modèle-là qu'il faut appliquer et généraliser. Il n'est pas nécessaire d'inventer autre chose. Le dispositif existe ! »*